



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE 'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Cayenne, le 2 mai 2012

Le Recteur de l'Académie de la Guyane Chancelier de l'Université Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale

à

Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Éducation Nationale Mesdames et Messieurs les principaux de collège Mesdames et Messieurs les directeurs d'établissements spécialisés

DPAEL

Division du Personnel ATSS d'Encadrement et d'Inspection

> Dossier suivi par Carolle LOUIS Tél. 05 94 27 19 97 Fax.: 05 94 27 20 23

> > dpa@ ac-guyane.fr

B.P. 6011 97306 Cayenne Cedex

- Objet : Inscription sur la liste d'aptitude à l'emploi de Directeur adjoint chargé de section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) de collège au titre de l'année 2012/2013.
 - Mouvement des Directeurs Adjoints chargés de SEGPA de collège.

Références: Décret n° 81-482 du 8 mai 1981 modifié par le décret n° 81-1049 du 25 novembre 1983, circulaire ministérielle n°81-497 du 2 décembre1981 modifiée par la circulaire n°82-082 du 17 février 1982.

Réf. 2982/2012/CL

I - LISTE D'APTITUDE

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur l'ensemble des conditions de recrutement aux fonctions de directeur adjoint chargé de SEGPA de collège.

L'inscription sur la liste d'aptitude citée en objet est ouverte aux personnels enseignants du premier et du second degré :

- exercant dans le département et déjà titulaires du diplôme de directeur d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée (DDEEAS). Je rappelle que les personnels en stage de préparation à ce diplôme peuvent faire acte de candidature à titre conditionnel.
- être âgé de 30 ans au moins et justifier de 5 années de services accomplis en qualité de titulaire dans un corps d'enseignement, d'éducation ou d'inspection.

Dans ces 5 années, pourront être comptabilisés, dans la limite de 2 ans, les services accomplis en qualité de stagiaire, de maître auxiliaire ou d'instituteur suppléant ou remplaçant.

Les conditions d'âge et de services seront appréciées au 1er septembre 2012.

Les personnels qui demandent leur inscription sur la liste d'aptitude à l'emploi de directeur adjoint chargé de SEGPA de collège s'engagent à accepter tout poste vacant dans l'Académie.

Conformément aux instructions de la circulaire sus-référencée, la liste d'aptitude et les nominations sur les postes restés vacants ne pourront être établies qu'après les résultats des personnels ayant obtenu le DDEEAS.

L'inscription sur la liste d'aptitude étant annuelle, les personnels n'ayant pas obtenu précédemment de nomination sont invités à renouveler leur candidature.

II - MUTATION

Peuvent participer au mouvement :

- les directeurs adjoints chargés de SEGPA de collège nommés dans l'emploi, ayant, sauf cas exceptionnel et dûment justifié, au moins trois années d'ancienneté dans leur poste.

La liste des postes vacants et susceptibles d'être vacants est jointe à titre indicatif.

III - POSTE ECLAIR

Compte tenu des modalités spécifiques de recrutement prévues par la circulaire n° 2010-096 du 7 juillet 2010, les candidats devront joindre à leur demande une lettre de motivation et un curriculum vitae.

IV - RETRAIT ET DEPOT DES CANDIDATURES

Les dossiers peuvent être retirés auprès de Mme Carolle LOUIS - DPAEI - Rectorat Site Troubiran (tél. : 0594 27 19 97 - mail : carolle.louis@ac-guyane.fr).

Les dossiers dûment remplis et en double exemplaire devront être retournés par la voie hiérarchique à la DPAEI pour le lundi 4 juin 2012, délai de rigueur.

Pour le Recteur et par delégation le Directeur des Relations et des Ressources Humaines

Thierry WILLARD

Denis ROLLAND





DPAEI

LISTE INDICATIVE DES POSTES VACANTS

DE DIRECTEURS - ADJOINTS CHARGÉS DE SECTION D'ENSEIGNEMENT GENERAL ET PROFESSIONNEL ADAPTE

ANNEE SCOLAIRE 2012-2013

COMMUNE	ETABLISSEMENT
MACOURIA	SEGPA COLLEGE Antoine Sylvère FELIX 9730435K (création)
KOUROU	SEGPA COLLEGE Henri AGARANDE 9730109F





DPAEI

LISTE INDICATIVE DES POSTES SUSCEPTIBLES D'ETRE VACANTS

DE DIRECTEURS - ADJOINTS CHARGÉS DE SECTION D'ENSEIGNEMENT GENERAL ET PROFESSIONNEL ADAPTE

ANNEE SCOLAIRE 2012-2013

COMMUNE	ETABLISSEMENT
SAINT-LAURENT DU MARONI	SEGPA COLLEGE Tell EBOUE 9730093N